

VILLE D'ARGENTEUIL (95)

Charte urbaine

CHARTE DES ESPACES URBAINS







LES AXES STRUCTURANTS

1.	MOBILITÉS	4 à 17
	1.1 GABARITS ······	
	1.2 CARREFOURS ······	8 et 9
	1.3 AMÉNAGEMENTS CYCLABLES	10 et 1
	1.4 TRAVERSÉES PIÉTONNES ······	12 à 14
	1.5 STATIONNEMENTS	15
	1.6 QUAIS BUS	16
	1.7 LIVRAISON	17
2.	USAGES	18 à 34
2.	2.1 MATÉRIAUX	
2.		20
2.	2.1 MATÉRIAUX	20 21 22 à 26
2.	2.1 MATÉRIAUX ····································	20 21 22 à 26
	2.1 MATÉRIAUX	20 21 22 à 26 27 à 34 35 à 37
	2.1 MATÉRIAUX	20 21 22 à 26 27 à 34 35 à 37

LES AXES STRUCTURANTS DE 11 À 30M

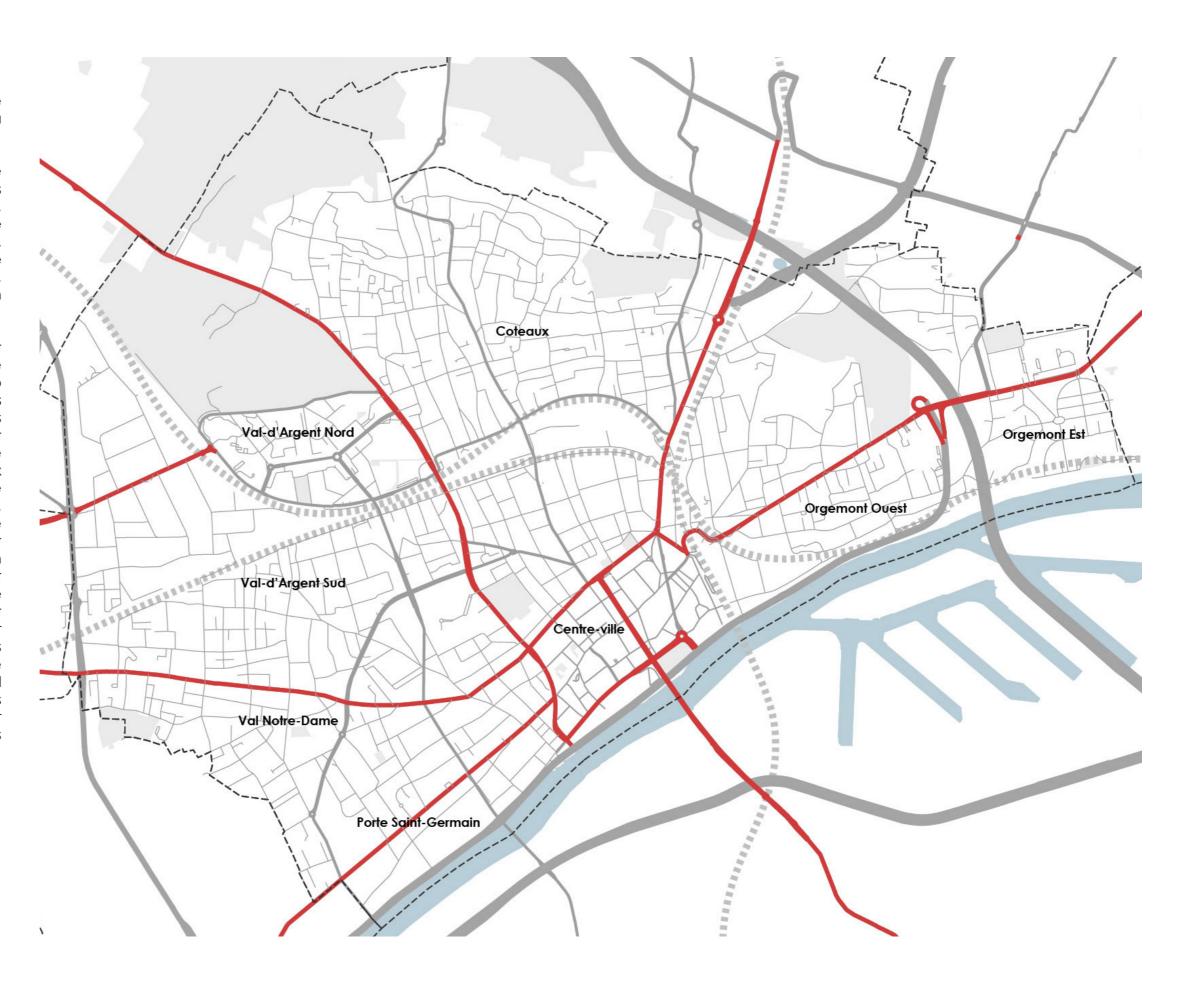
La catégorie des axes structurants regroupe deux type de voies majeures dans la composition du tissu Argenteuillais :

- Les avenues et boulevards de centre-ville présentent d'importantes emprises dédiées aux voitures. Les trottoirs sont larges mais, bien souvent, marginalisés par la présence d'importants linéaires de stationnements. Ces axes viennent circonscrire le centre historique et sont pour la plupart d'entre eux, hérités du plan d'urbanisme contemporain des années 1960-1970.
- Les grandes voies radiales qui assurent aujourd'hui les portes d'entrées de la ville d'Argenteuil ont des largeurs beaucoup plus faibles et moins régulières. Ces axes ouverts sur l'extérieur sont bordés de tissus urbains hétéroclites, qui, par l'alignement des constructions et par les limites de propriétés, présentent de nombreux points d'étranglement, révélant ainsi de nombreux lieux conflictuels entre piétons, stationnements, flux automobiles, place du vélo en ville... De plus, ces axes, qui ont connu, dans les années 1980, l'adjonction de l'autoroute A15 et, aujourd'hui, voient arriver le projet de TCSP et la construction de nouveaux équipements, doivent faire l'objet d'attentions particulières pour apporter davantage de qualité aux espaces publics des tissus urbains habités. Repenser la place de la voiture sur ces axes est primordial à la fois pour rendre des espaces publics plus «généreux», mais également pour offrir davantage de sécurité au droit des équipements de la ville.

Exemples d'axes structurants

- Route de Cormeilles
- Avenue Jean Jaurès
- Avenue Gabriel Péri
- Boulevard Jean Allemane
- Rue de la Grande Ceinture

...



1. MOBILITÉS

Les axes structurants sont des voies importantes qui connectent Argenteuil aux agglomérations environnantes. Ce sont donc des entrées dans la ville particulièrement empruntées par tous les types de mobilités.

L'enjeu de ce chapitre est de présenter des solutions d'organisation de la voirie afin de partager au mieux l'espace entre les différents usagers.

1.1 GABARIT

Emprise supérieure à 17m

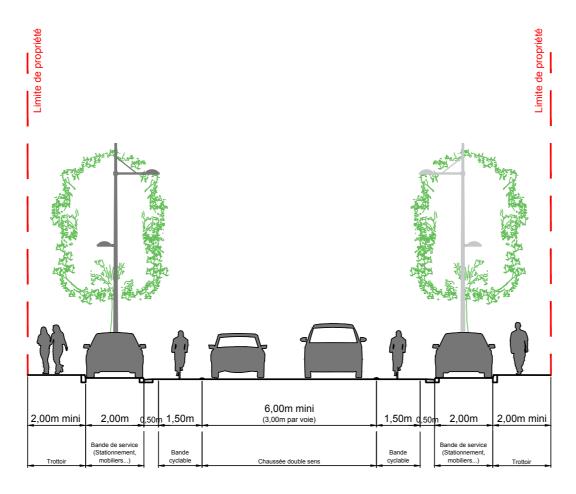
SIGNIFIER L'IMPORTANCE DE LA VOIE

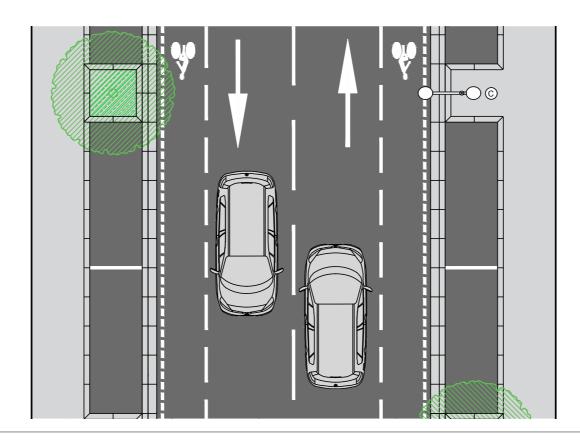
Dans le cas d'une voie de grande largeur, la priorité sera donnée à l'espace du piéton en favorisant un trottoir plus large. La place dédiée à la nature en ville pourra aussi être renforcée (pieds de façades, mise à distance du stationnement...). En dernier recours et selon les flux, la chaussée pourra être élargie.

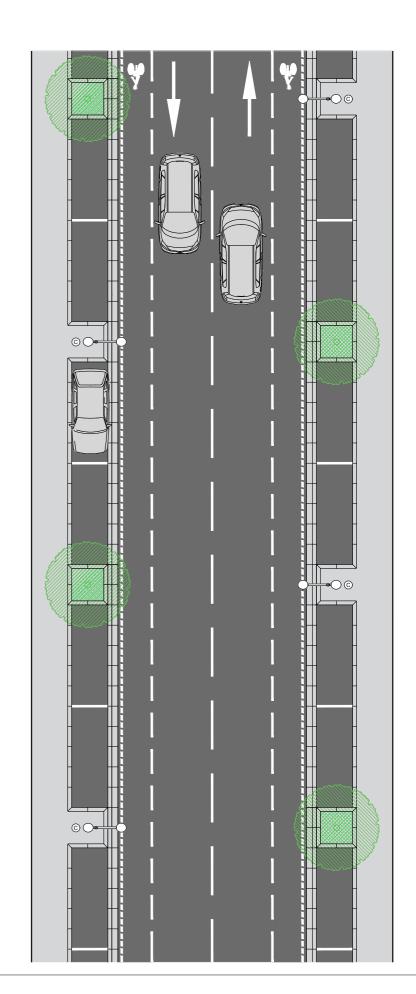
A chaque fois que cela est possible, les axes structurants seront valorisés par des alignements d'arbres de haute tige, au minimum sur un des cotés, pour signifier symboliquement leur importance au sein du réseau viaire de la ville.

BANDE DE SERVICE

On profitera de la largeur généreuse pour mettre en place une bande de service entre le trottoir et la chaussée regroupant les stationnements, les plantations et le mobilier afin de libérer l'espace dédié au piétons. On alternera toutes les deux ou trois places un arbre de haute tige et un luminaire, implantés en quinconce pour optimiser l'éclairage.

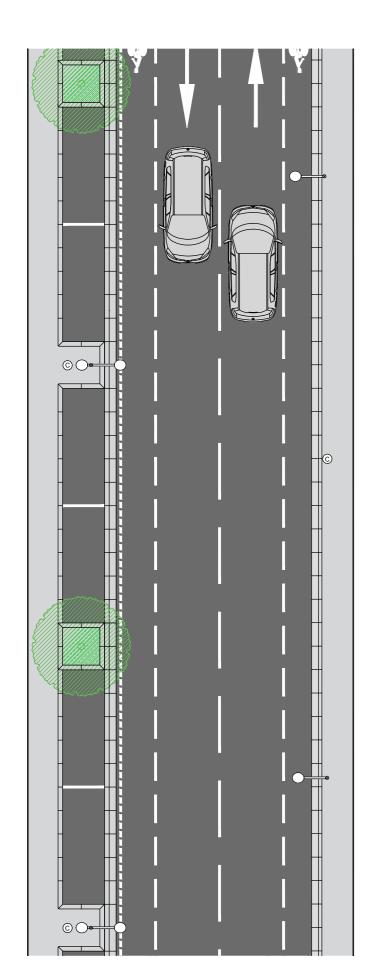


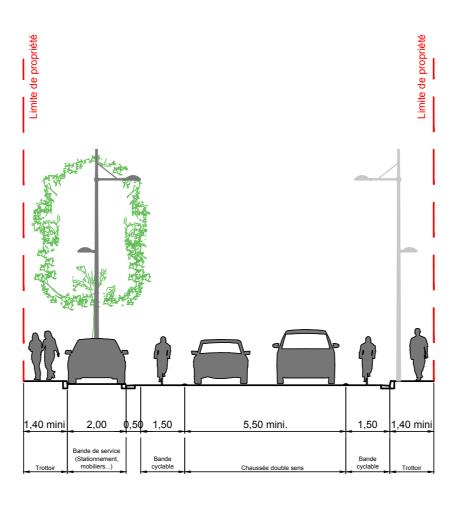


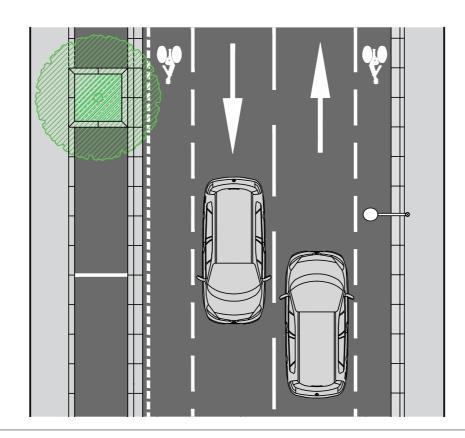


1.1GABARIT

Emprise inférieure à 17m







FAVORISER LES PARCOURS

Dans le cas d'une voie de largeur inférieure à 17m, on gardera le principe de bande de service regroupant stationnements, plantations et mobiliers sur un seul côté. De l'autre, le mobilier sera implanté côté chaussée en ménageant une largeur d'au moins 1,40m sans obstacle pour le piéton.

De la même manière que pour les emprise de 17m ou plus, la priorité sera donnée à la largeur du trottoir et à la continuité des mobilités dites «douces» (piétons et cycles).

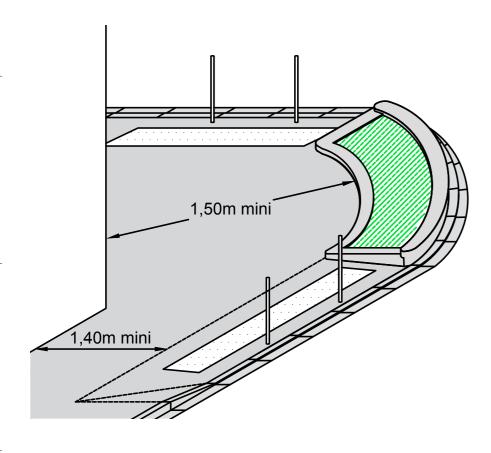
1.2 CARREFOURS

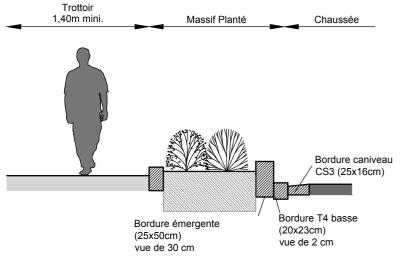
Axes structurants

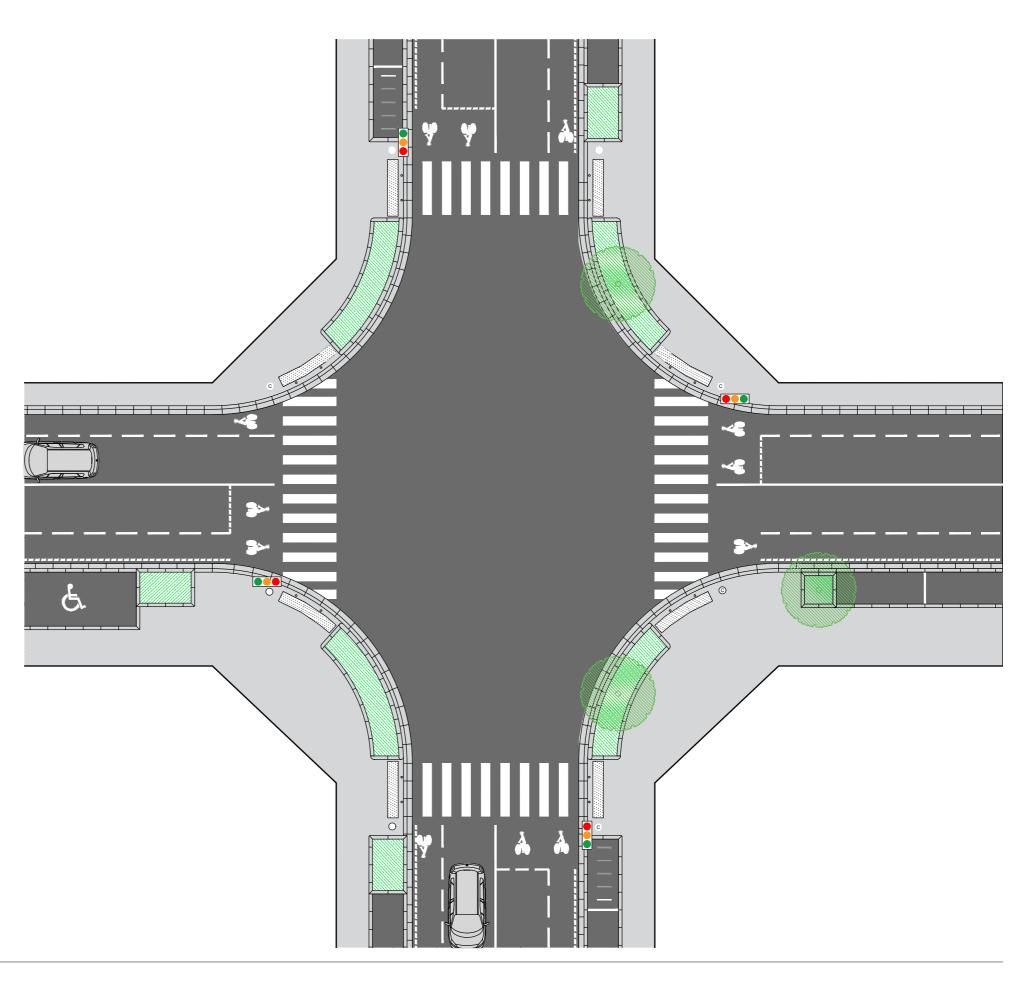
AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR STANDARD

Dès que le gabarit le permet, la séparation entre le carrefour et le trottoir est traitée par une bande plantée de massifs arbustifs. À la place de barrières, une bordure émergente empêchera le stationnement.

On privilégiera les traversées piétonnes dans l'axe du trottoir de la voie principale, les traversées des autres voies seront en retrait.

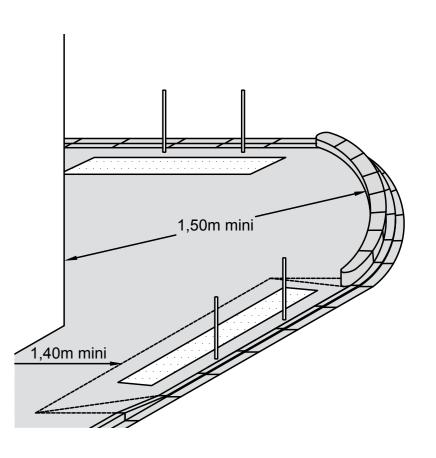


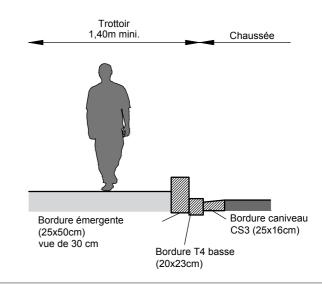




AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR AU GABARIT CONTRAINT

Lorsque le gabarit n'est pas assez large pour aménager une bande arbustive, seule la bordure émergente est implantée, pour sécuriser l'espace piéton des véhicules.

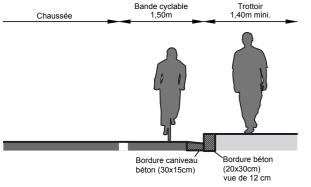


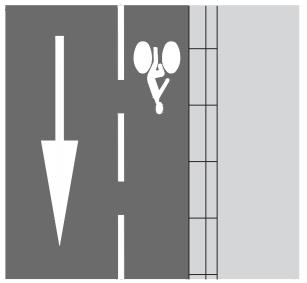


1.3 AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Dans l'optique de favoriser les mobilités dites douces, il apparait nécessaire de développer un véritable réseau cyclable à l'échelle de la ville. Plusieurs cas de figure peuvent être appliqués en fonction du gabarit.

DIMENSIONS





Panneau

indiquant

et la sortie

bande ou

l'entrée (C113)

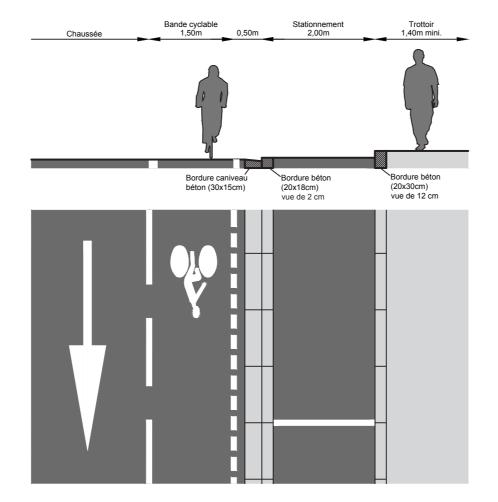
(C114) d'une

piste cyclable

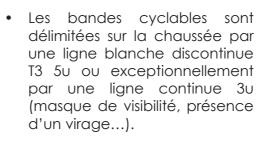
conseillée et

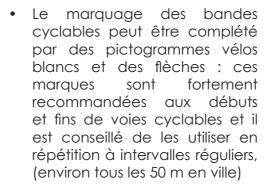
réservée aux

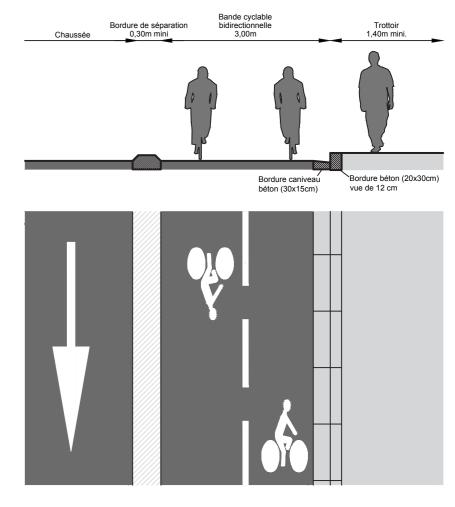
cycles













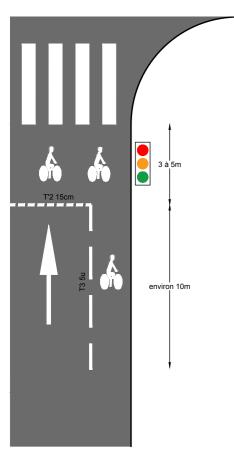
- En ville, la largeur recommandée est de 1,50 m hors marquage en section courante. Pour le passage d'obstacles ponctuels, sauf impossibilité technique avérée, on évitera absolument de descendre en dessous de 1,00 m, hors marquage.
- Dans le cas d'une bande cyclable longeant des places de stationnement, il est souhaitable de réserver une surlargeur de 0,50 m ou un espace tampon pour permettre l'ouverture inopinée de portières et les manoeuvres des automobilistes sans danger pour les cyclistes.







SAS CYCLABLE

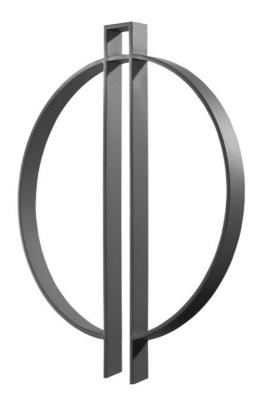


En l'absence d'aménagement cyclable en amont du carrefour, une bande d'accès au sas est crée sur une dizaine de mètres.

3 à 5m

En l'absence de passage piéton, une seconde ligne d'effet des feux fermant le sas vélo est nécessaire. Elle s'applique aux cyclistes.

STATIONNEMENTS VÉLOS

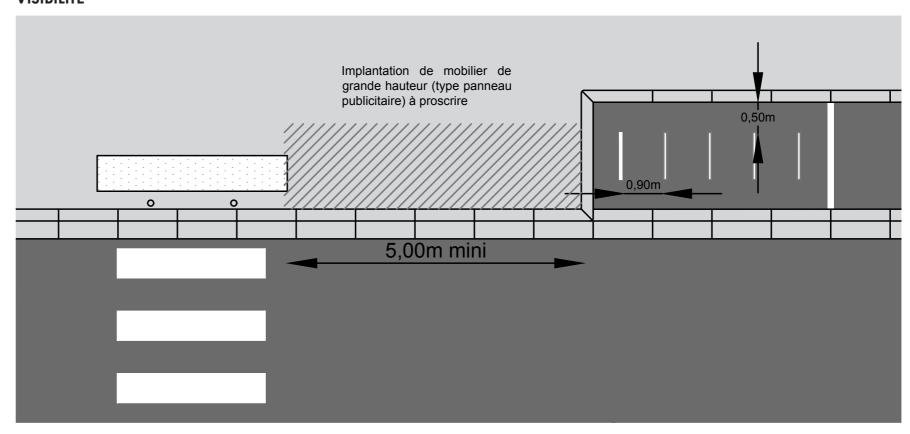


Hess - Ceres H : 900 mm Akzo Noir 200 Sablé

Les arceaux pour vélos sont placés aux abords des équipements publics, administrations, commerces, dans des lieux passants et bien éclairés afin de limiter la possibilité de vol. Pour assurer leur visibilité, un minimum de trois arceaux est nécessaire. le nombre sera adapté en fonction des besoins en stationnements.

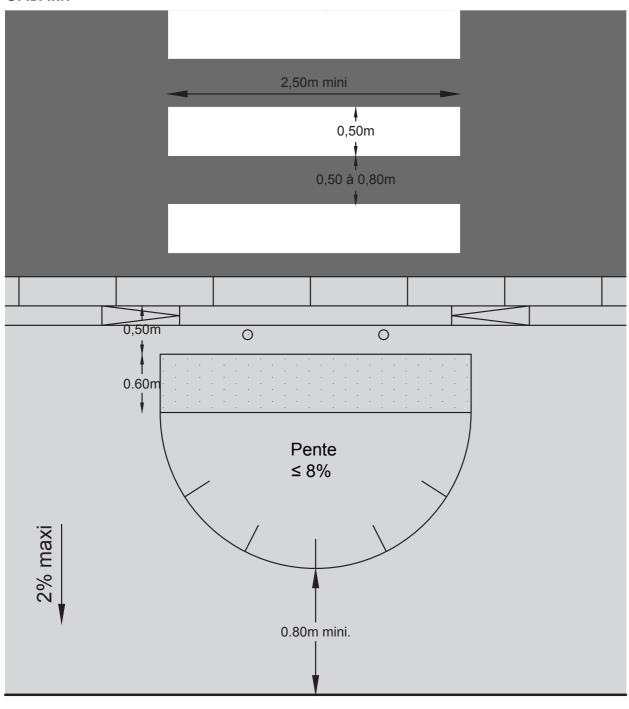
Ils sont disposés perpendiculaires à la chaussée, dans la bande de service (en présence de stationnement, ils sont implantésdans la dernière place) espacés de 0,90m pour éviter une utilisation abusive par des deux roues motorisés.

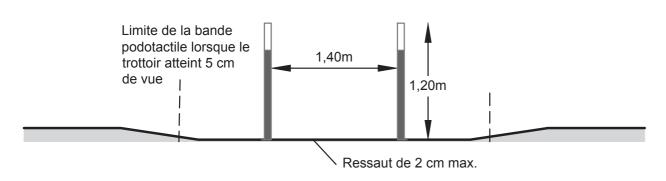
VISIBILITÉ



1.4 TRAVERSÉES PIÉTONNES

GABARIT





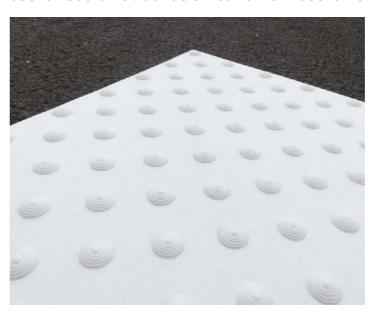
GÉNÉRALITÉS

Les traversées piétonnes doivent respecter différentes règles afin de garantir la sécurité des usagers. Ces règles concernent la signalisation, le marquage au sol mais aussi les bandes d'éveil et de vigilance (BEV) ainsi que le mobilier urbain.

BANDE D'ÉVEIL ET DE VIGILANCE (BEV)

- Les BEV sont posées au droit de toute partie de bordure de trottoir dont la hauteur est **inférieure à 50mm** (le marquage du passage piéton ne doit pas être moins large que la BEV).
- Elle est éloignée de 0,50m du fil d'eau, et mesure 0,60m de large.

Section courante : bande en résine thermocollante



Section qualitative : dalle podotactile scéllée

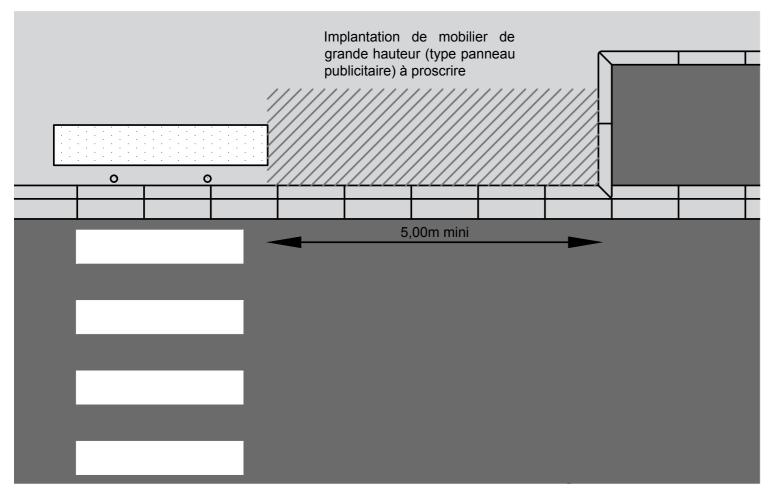


PASSAGE PIÉTON

- Réalisé en résine thermocollante blanche, ils ont une longueur minimale de 2,50m, une largeur de 0,50m et une interdistance comprise entre 0,50m et 0,80m
- Il est signalé par deux potelets PMR respectant une entraxe de 1,40m, et par un panneau de position C20a



VISIBILITÉ



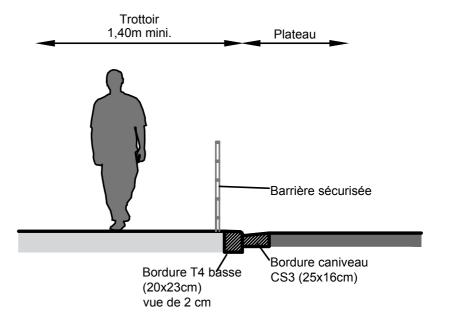


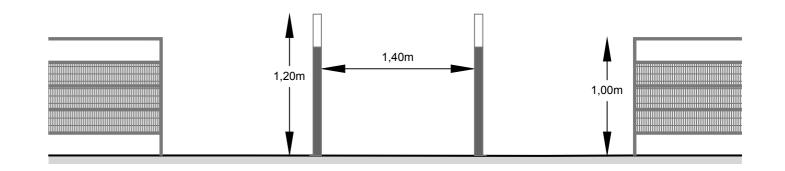
Afin de garantir une bonne visibilité au niveau des traversées piétonnes, l'implantation de stationnement ou de mobilier de grande hauteur est proscrite sur une distance d'au moins 5m en amont.

Cet espace peut être valorisé en accueillant des plantations ou du mobilier bas (stationnement vélo, corbeilles...)

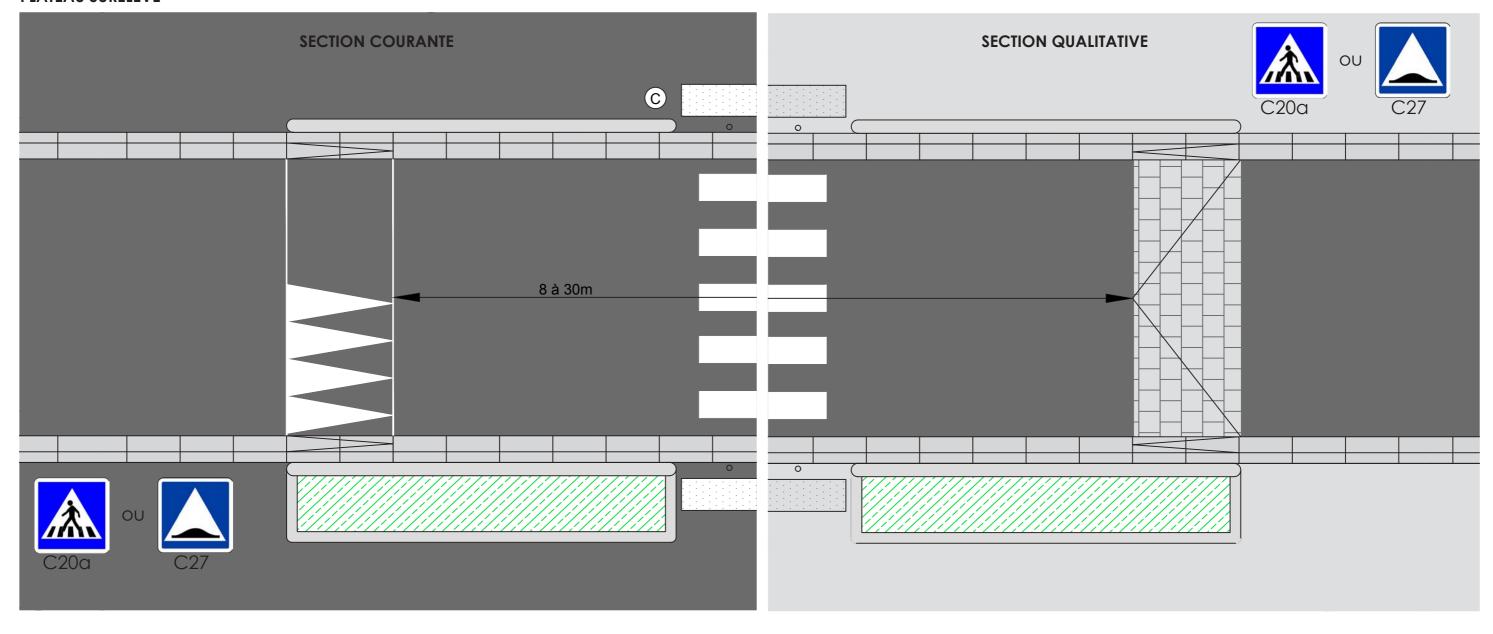
ABORDS D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Aux abords des équipements recevant de jeunes publics, les traversées piétonnes s'effectuent impérativement sur plateaux surélevés. Elles sont protégées par des barrières sécurisées de la même gamme que le modèle recommandé pour le secteur (Alliage d'Univers&Cité au Val-d'Argent Nord, Norm d'Acropose ailleurs)





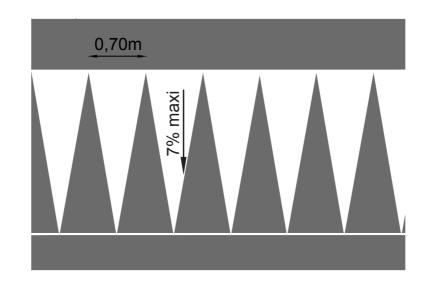
PLATEAU SURÉLEVÉ

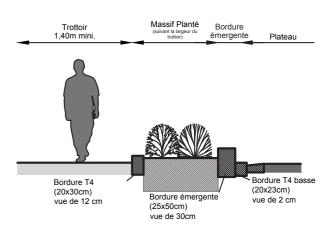


Sur les axes structurants, les traversées piétonnes sont dès que possible accompagnées d'un plateau surélevé pour prévenir et ralentir les véhicules.

La protection des piétons est assurée par des bordures émergentes qui jouent aussi le rôle d'entraves au stationnement. Comme sur les carrefours, des massifs arbustifs peuvent être plantés lorsque la largeur le permet.

En section courante, le trottoir est en enrobé noir, en section qualitative il est en béton désactivé ou en modulaire granit comme les rampants du plateau.





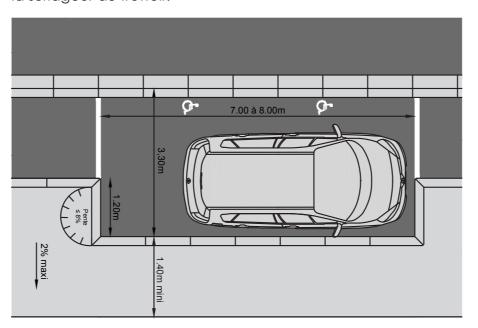
1.5 STATIONNEMENTS

Le stationnement sur les axes structurants est de 5,00m de longueur par 2,00m de largeur sans prendre en compte le marquage. Il est implanté en Lincoln, délimité sur la chaussée par une bordure avec une vue de 2 cm, et clairement séparé du trottoir par une bordure de vue de 12 cm. Il est entecoupé toutes les 2 ou 3 places en alternant arbre et luminaire.

Bordure béton T2 (15x25cm) vue de 12 cm vue de 2 cm

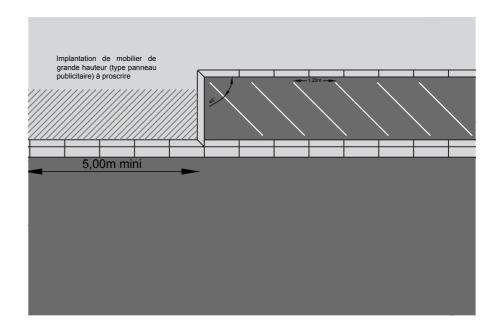
STATIONNEMENT PMR

Le stationnement PMR est dimensionné afin de permettre la circulation d'un fauteuil autour du véhicule. Un abaissé de trottoir d'au moins 1,20m doit être aménagé pour en faciliter l'accès. Les stationnements PMR seront implantés de préférence après les carrefours et les traversées piétonnes pour profiter de la surlageur du trottoir.

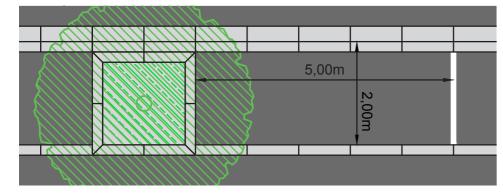


STATIONNEMENT 2 ROUES MOTORISÉES

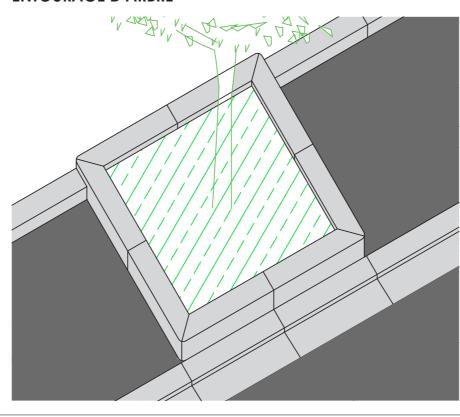
Le stationnement 2RM (moto, scooter...) est implanté en biais afin de faciliter les manoeuvres et d'optimiser l'espace disponible. Chaque place devra mesurer au moins 1,20m de largeur et respecter un angle minimum de 40° pour obtenir une longueur de 2,30m.



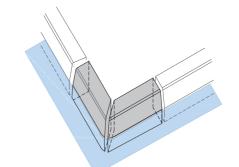
SECTION COURANTE



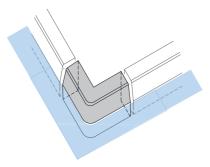
ENTOURAGE D'ARBRE



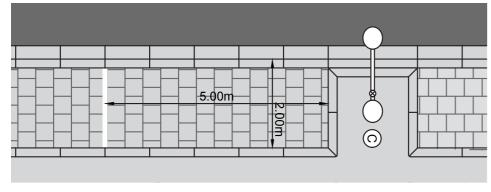
PIÈCES D'ANGLE Section courante



Section qualitative

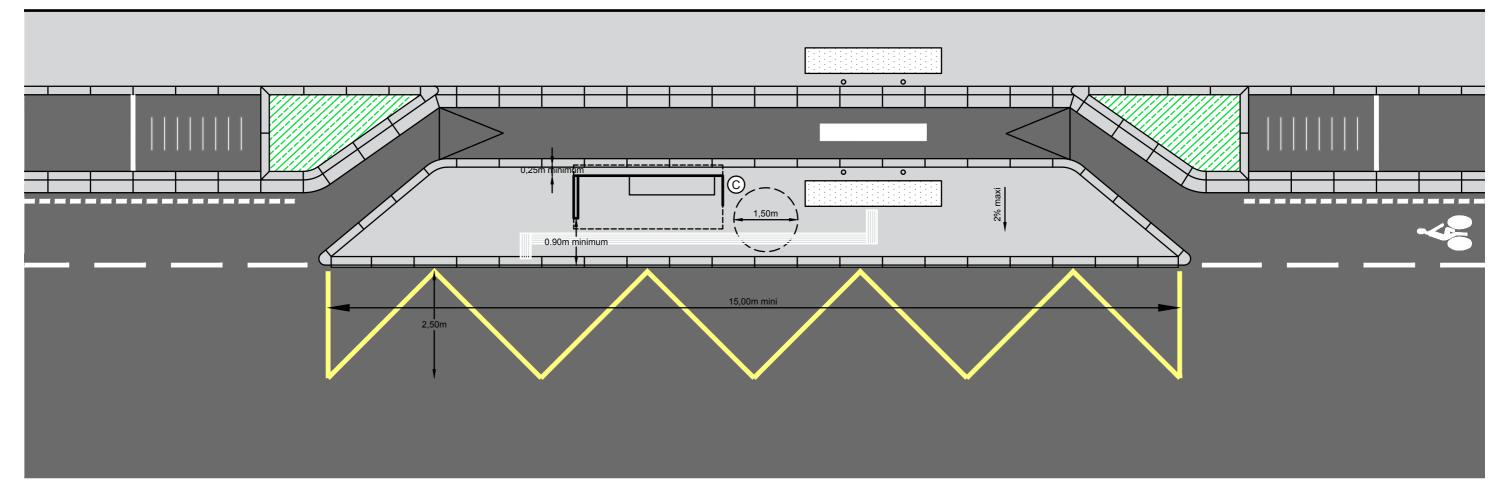


SECTION QUALITATIVE



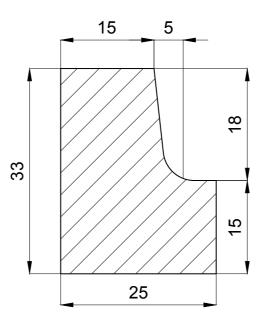
1.6 QUAIS BUS

GABARIT



Bordure beton T4 (20x30cm) vue de 2 cm (33x25cm) vue de 18 cm

BORDURE



Les arrêts de bus sur les axes structurants seront uniquement implantés sur des quais situés à la hauteur du plancher des bus (accès facilité pour les poussettes, fauteuils...).

La longueur du quai de bus doit être de 15m pour un bus standard, 20m pour un bus articulé.

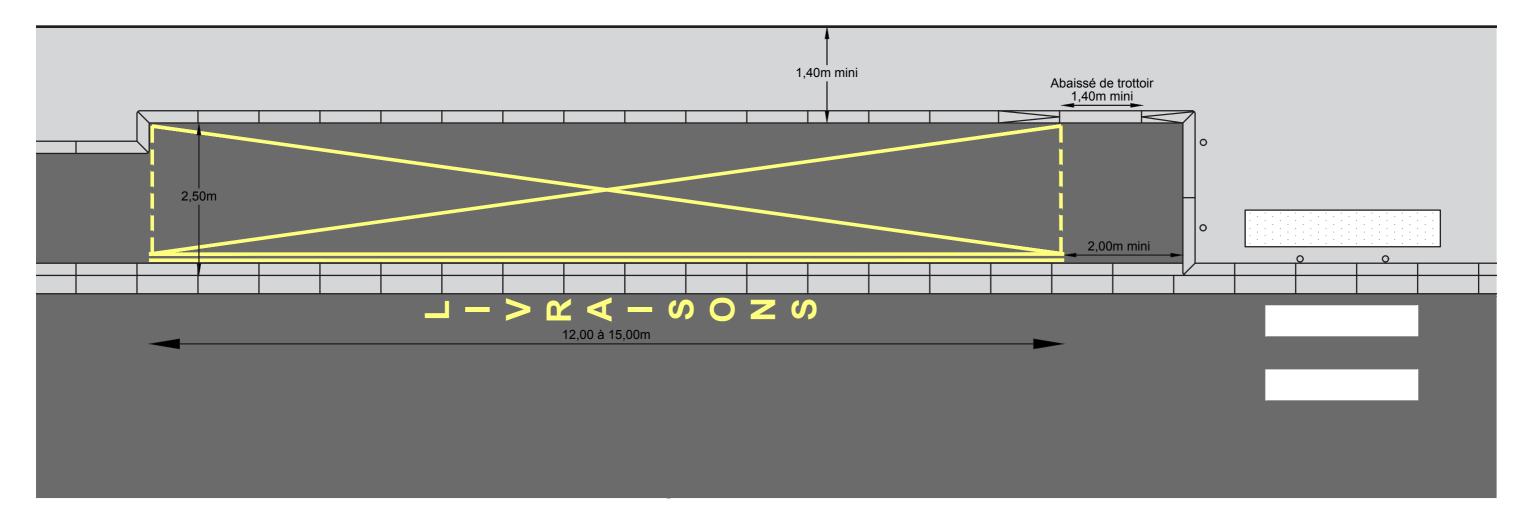
Les bandes cyclables contourneront les quais de bus pour éviter tout conflit. Un plateau sera aménagé pour faciliter et sécuriser l'accès des piétons au quai de bus.







M6C





PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

- Implantation souhaitée en début de tronçon de stationnement (après un carrefour, un passage piéton ou une entrée charretière)
- A l'arrière de la place, mise en place d'un plan incliné afin de faciliter la manutention du matériel
- Les véhicules stationnés ne doivent pas gêner la visibilité des équipements de signalisation (feux rouges, panneaux...)

SIGNALISATION HORIZONTALE

Si la place est accessible aux autres véhicules le dimanche, les jours fériés et tous les autres jours entre 20h et 7h, l'aire de livraison est marquée d'une ligne jaune continue ou en traits pointillés.

Si la place est réservées 7j/7 24h/24 aux livraisons, elle est délimitée par une double ligne jaune continue.

Dans tous les cas, le marquage s'accompagne d'une croix jaune en résine thermoplastique et de l'inscription du mot « LIVRAISONS » en jaune.

SIGNALISATION VERTICALE

La signalisation verticale n'est pas obligatoire pour les aires de livraison signalées par un marquage jaune. Cependant il est possible d'utiliser un panneau réglementant le stationnement interdit (panneau B6a1) ou un panneau réglementant l'arrêt et le stationnement interdit (panneau B6d).

La signalisation verticale devient obligatoire si l'arrêt sur l'aire de livraison est limité dans le temps ou si le stationnement est autorisé sur l'aire pour certains horaires. On ajoutera alors respectivement un panonceau M6c concernant le stationnement à durée limitée contrôlée par disque.

Mairie d'Argenteuil - Définition d'une charte des espaces urbains

2. USAGES

De part leur situation d'entrée de ville, convergente vers le centre, les axes structurants reflètent la première image d'Argenteuil. Dans la plupart des cas, ces axes disposent d'un gabarit généreux et recèlent donc d'une grande potentialité d'usages.

L'enjeu de ce chapitre est de présenter les outils qui permettent d'aménager l'espace public afin de faciliter les différents usages.

2.1 MATÉRIAUX

Afin d'améliorer la cohérence des espaces publics à l'échelle de la ville, seuls deux principes d'aménagements sont indiqués suivant le caractère remarquable du secteur.

Dans la majorité des cas, les trottoirs sont en enrobé noir et délimités par des bordures béton de type T4. Le fil d'eau est assuré par un caniveau béton type CS3.

Dans les secteurs à vocation esthétique ou historique forte, des aménagements plus qualitatifs peuvent être mis en oeuvre avec des trottoirs en béton désactivé ou en éléments modulaires béton ou granit, et des bordures et caniveaux en granit.

SECTION COURANTE

ZONE CIRCULÉE

REVÊTEMENT ENROBÉ NOIR





SECTION QUALITATIVE

ZONE CIRCULÉE

ZONE PIÉTONNE

REVÊTEMENT BÉTON DÉSACTIVÉ





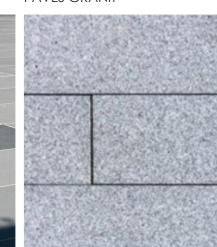


ZONE PIÉTONNE

PAVÉS BÉTON

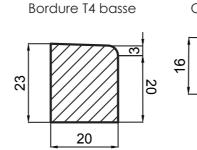


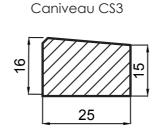




BORDURES BÉTON

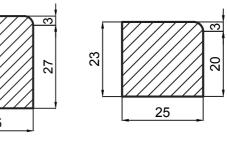
Bordure T4



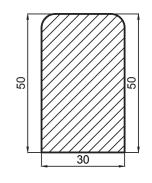


BORDURES GRANIT

Bordure trottoir Bordure trottoir basse



Bordure émergente



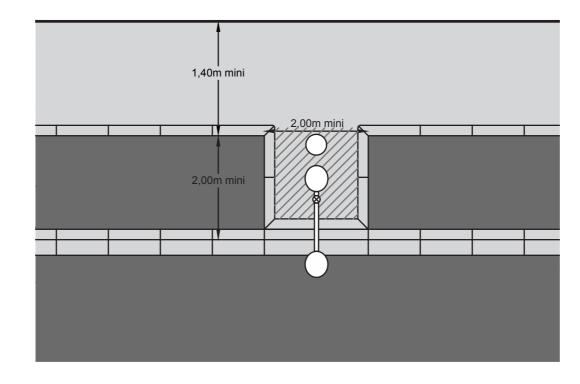
Axes structurants

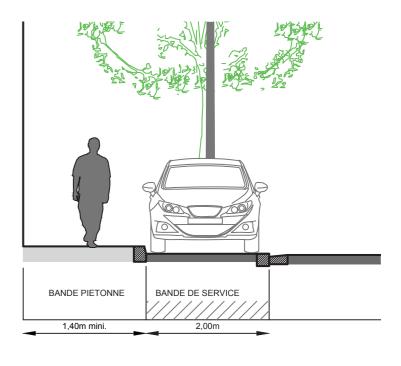
2.2 BANDE DE SERVICE

EN PRÉSENCE DE STATIONNEMENTS

Le mobilier doit être implanté de manière cohérente afin de laisser une bande continue libre de tout obstacle. Pour cette raison, on considère qu'un trottoir se décompose en deux bandes : l'une dite «piétonne» destinée au passage des piétons et l'autre dite «fonctionnelle» déstinée à accueillir le mobilier urbain, la signalisation, l'éclairage, les plantations...

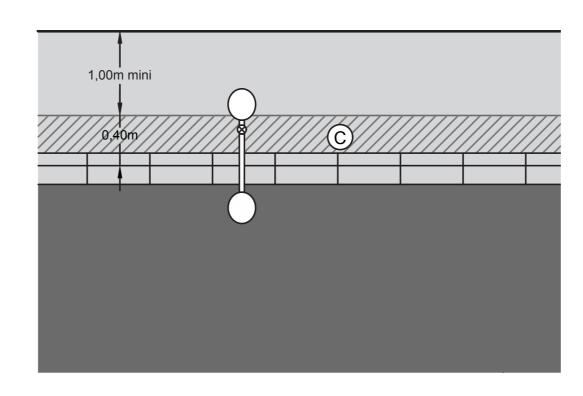
Dans le cas de stationnements longitudinaux le long du trottoir, la bande fonctionnelle regroupant l'ensemble des plantations et du mobilier (lampadaires, poubelles, arceaux vélos, panneaux...) est implantée dans l'emprise de 2,00m entre le trottoir et la chaussée, afin de dégager l'espace piéton de tout obstacle.

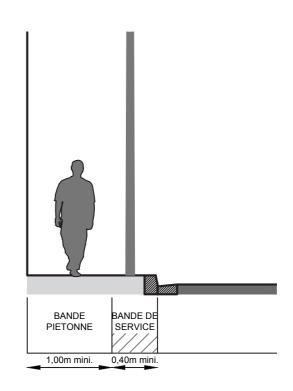




EN L'ABSENCE DE STATIONNEMENT

Dans le cas d'un trottoir simple, la bandede service est située du côté de la chaussée pour éviter d'éclairer les façades. Elle dégage un espace libre de tout obstacle d'1,00m minimum pour la bande piétonne (1,40m est conseillé)





2.3 MOBILIERS

Afin d'harmoniser le traitement des espaces publics à l'échelle de la ville, il est important de conserver un nombre de références et de couleurs réduits afin d'éviter l'effet collage. Seul le Val-d'Argent fait exception car il dispose déjà d'une gamme de mobilier cohérente.

La création de nouveaux espaces de rencontre et de convivialité a fait émerger l'idée de développer un mobilier de confort.

Les différents types de mobilier ne s'implantent pas de manière individuelle; il est recommandé de les associer afin de créer des espaces cohérents.

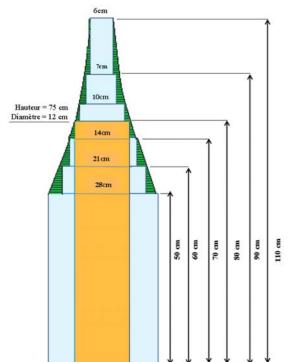
GÉNÉRALITÉS

Le mobilier urbain est composé de différents éléments qui facilitent l'usage du domaine public, qui l'animent et qui participent à l'identité de la ville. Certains sont de nature reglementaire (panneau d epolice ou de signalisation), d'autre de nature fonctionnelle (plaque de rue, poubelles...). Les éléments règlementaires et de sécurité ont priorité absolue sur le mobilier d'agrément.

Il doit répondre à différentes caractéristiques, rassemblées dans l'arrêté du 18 septembre 2012 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics (voir abaque ci-contre).

ABAQUE DE DÉTÉCTION DES OBSTACLES

Exemple de lecture de l'abaque : un objet de 75 cm de haut doit avoir une largeur supérieur ou égale à 12cm



STATIONNEMENTS VÉLOS

Les arceaux pour vélos sont placés aux abords des équipements publics, administrations, commerces, dans des lieux passants et bien éclairés afin de limiter la possibilité de vol. Pour assurer leur visibilité, un minimum de trois arceaux est nécessaire. Le nombre sera adapté en fonction des besoins en stationnements.

P R O P O S I T I O N

Ils sont disposés perpendiculaires à la chaussée, dans la bande fonctionnelle (en présence de stationnement, ils sont implantés dans la dernière place) espacés de 1 m pour éviter une utilisation abusive par des deux roues motorisés.

Hess - Ceres H : 900 mm **Akzo Noir 200 Sablé** RAL 7005 pour le Val-d'Argent



SERI - Robiga **Akzo Noir 200 Sablé** RAL 7005 pour le Val-d'Argent

CORBEILLES

Les corbeilles sont placées aux carrefours, points singuliers et régulièrement réparties. Elles ne doivent pas être des obstacles pour les piétons. Leur installation sur un trottoir de largeur inférieure à 1,50m est à proscrire.

P R O P O S I T I O N

Corbeille Argenteuil **Akzo Noir 200 Sablé** RAL 7005 pour le Val-d'Argent

BANCS

Les bancs sont installés dans les lieux de fort passage, commerciaux ou à proximité des lieux de détente (parcs, squares...). Le trottoir doit avoir une largeur suffisante pour assurer un passage de 2,00m. Lorsque cela est possible, il est recommandé d'accompagner un banc d'une corbeille.







Corbeille Bagatelle **Akzo Noir 200 Sablé** RAL 7005 pour le Val-d'Argent



BancConceptUrbain **Akzo Noir 200 Sablé** RAL 7005 pour le Val-d'Argent



POTELETS

La pose de potelets se fait à une distance minimale de 40cm du fil d'eau. Cependant l'implantation peut être décalée pour ne pas trop encombrer l'espace, en intégrant les autres éléments présents pouvant remplir leur fonction tel que candélabres, panneaux de police, arbres, signalisation tricolore...



Standard

Acropose - Té 1 1 gorge Ø 88,9 mm Akzo Noir 200 Sablé



La pose de barrières se fait à une distance minimale de 40cm du fil d'eau (possibilité de décaler suivant la configuration des lieux). Lors d'une implantation de barrières uniquement, celles-ci sont jointives. L'installation de barrière sur un trottoir de largeur inférieure à 1,50m est à éviter.



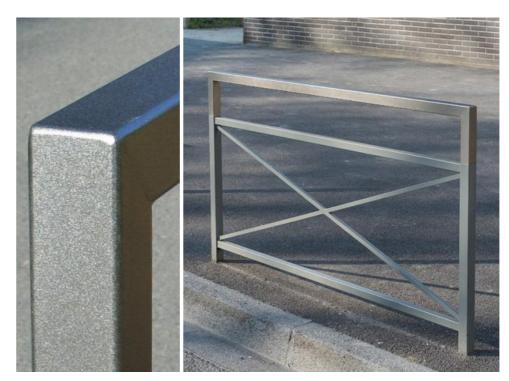
Standard

Acropose - Norm L: 1000 ou 1500mm H: 1000 mm Akzo Noir 200 Sablé



Val d'Argent

UNIVERS&CITE Alliage - Ø 76 mm RAL 7005



Val d'Argent

UNIVERS&CITE Alliage L: 1000ou1500mm H:900mm RAL 7005

Piéton

P R O P O S I I I O N

Thorn - Urba deco Mât : Valmont - Auriga **Akzo Noir 200 Sablé** RAL 7005 pour le Val-d'Argent



Mât : Valmont - Auriga **Akzo Noir 200 Sablé** RAL 7005 pour le Val-d'Argent

ÉCLAIRAGE

0

0

0

Ε

X

S

Α

Ν

L'implantation du mobilier d'éclairage sur les axes structurants doit être cohérente avec le gabarit de la voie et doit s'appuyer sur des études photométriques. Lorsque cela est possible, il est recommandé de mutualiser l'éclairage routier et piéton sur le même mât.

Routier





Eclatec - Teo Mât : Valmont - Troika **Akzo Noir 200 Sablé** RAL 7005 pour le Val-d'Argent





Mât : Petitjean - Toluca **Akzo Noir 200 Sablé** RAL 7005 pour le Val-d'Argent

SIGNALISATION

RUE DE PARIS

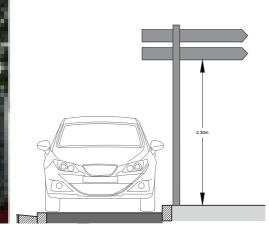
Standard 450mm x 250mm Si texte en sous-titre 500mmx350mm



Routier

La signalisation directionnelle routière est standardisée. Afin de limiter la surchage de mobilier urbain sur l'espace public, lorsque cela est possible, les panneaux de signalisation routières et piétons seront fixés sur le même mât.





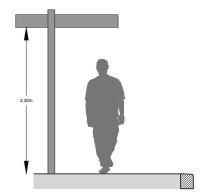
Piéton

La Signalisation d'Information Locale (SIL) favorise les parcours piétons et encourage les déplacements via les mobilités dites «douces». Elle permet de guider l'usager de la route vers les services et équipements susceptibles de l'intéresser dans son déplacement et situé à proximité de la voie sur laquelle il se déplace.

Aucun autre élément de mobilier ne doit être posé sur les mats de signalisation (poubelle, panneau de police, plaques de rues...).

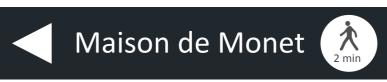


Mât cylindrique **Akzo Noir 200 sablé** RAL 7005 pour le Val-d'Argent



Mât signalétique ARÉA - Atlas

Centre-ville





La signalisation d'information locale indique la direction des différents équipements à proximité, des points d'intérêts, des espaces verts, des lieux historiques et culturels...

Nom de rue

Les plaques de rue sont implantées à chaque extrémité de voie et répétées à chaque intersection. Lorsque cela est possible, les plaques de rue sont disposées sur les façades, sinon elles sont fixées sur des mâts cylindriques (couleur Akzo Noir 200 sablé).

LA PLANTATION DES ARBRES D'ALIGNEMENT DES AXES STRUCTURANTS

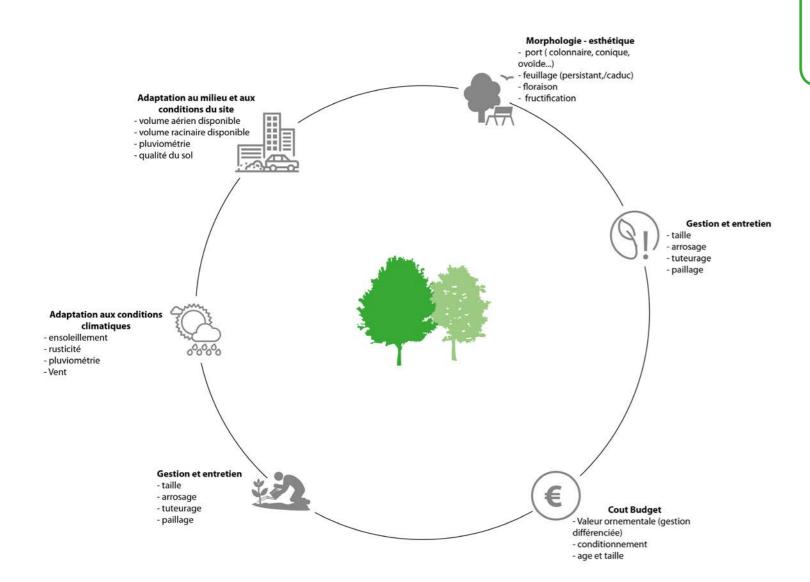
La plantation des axes structurants doit allier le caractère esthétique mais également marquer la hiérarchie des axes qui mènent jusqu'au centre de la ville. Les axes structurants forment, à leur manière, de véritables portes d'entrées ouvertes sur le centre de la ville.

La plantation des alignements le long des axes structurants se distinguera par des essences monospécifiques. Il conviendra donc d'éviter l'alternance des essences le long d'un même axe. Seuls les carrefours majeurs seront marqués par des arbres remarquables. Ainsi, cette ponctuation marquera des rythmes au travers des parcours de la ville d'Argenteuil.

Lorsque les emprises sont trop étroites, des essences à développement faible ou plus lent seront prescrites, les ports fastigiés, quant à eux, représenteront une véritable alternative qui permettra d'étendre la trame végétale aux espaces les plus contraints (poirier commun, pommier sylvestre, sorbier des oiseleurs,...)

Les arbres « haute-tige », qui seront plantés sur les axes structurants, auront une force au moins égale à 16/18 cm de circonférence à 1 m de hauteur. Les fosses de plantation pour les sujets à grand développement auront un volume compris entre 10m3 et 12m3 afin de garantir une bonne accroche et un bon développement des racines.

LE CHOIX DES ARBRES ET DES ESSENCES PARMI LES 3 GRANDEURS D'ARBRES



ARBRES DE PREMIERE GRANDEUR POUR LES AXES STRUCTURANTS (20-25M) ARBRES DE DEUXIÈME GRANDEUR ARBRES DE TROISIÈME GRANDEUR

UN GRADIENT VÉGÉTAL RÉVÉLATEURS DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE D'ARGENTEUIL



3 AMBIANCES VÉGÉTALES RÉVÉLATRICES DU TERRITOIRE ARGENTEUILLAIS LA RIVIÈRE ET SES BERGES

LA PLAINE JARDINÉE

LES PLATEAUX CALCICOLES



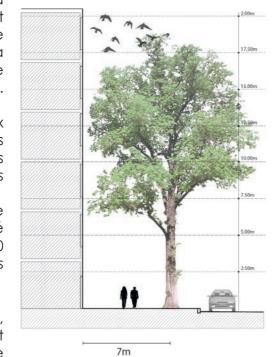
CARACTÈRES DES PLANTATIONS SUR LES AXES STRUCTURANTS

Lors de la plantation, la hauteur de l'arbre et la largeur du houppier (branches, feuillages) devront être pris en compte. L'ensemble des contraintes de l'environnement, telles que les ombres portées, la proximité du patrimoine bâti ainsi que les limites de propriétés seront décisives quant au choix des espèces.

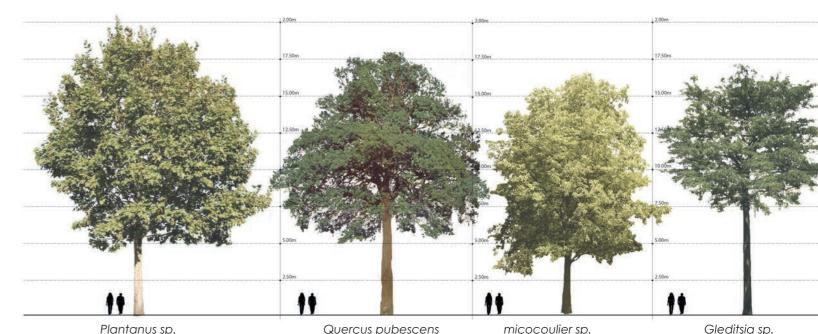
La limite du houppier devra se situer à au moins deux mètres (2 m) des façades. L'implantation des arbres devra garantir le maintien des circulations piétonnes d'une largeur de un mètre cinquante (1,50 m), hors grille d'arbre.

Ce dispositif d'implantation de l'arbre en ville s'appuie sur les normes applicables aux Personnes à mobilité réduite. Celles-ci préconisent une largeur de 1,40 m, pour assurer le passage des fauteuils roulants, des poussettes d'enfants, etc.

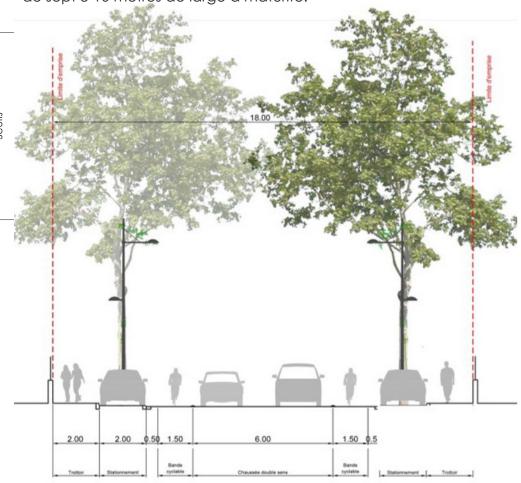
Afin de permettre le meilleur développement des sujets, une distance d'au moins 17 mètres, 3 stationnements et l'emprise d'une grille d'arbre, devra être laissée entre chaque arbre. Les arbres au port libre, tels que les 1 ère grandeur - hauteur à maturité plus de 20 m - d>7m chênes, les platanes, les gléditsias auront une amplitude de sept 8-10 mètres de large a maturité.



Distance de l'arbre au droit des façades



2 ème grandeur - hauteur à maturité de 10 à 20 m - d>4m











3 ème grandeur - hauteur à maturité de



Liriodendron tulipifera

Gleditsia sp.

Gingko biloba

Platanus acerifolia



Quercus robur

1 ère grandeur - hauteur à maturité plus de 20 m - d>7m



Paulownia tomentosa





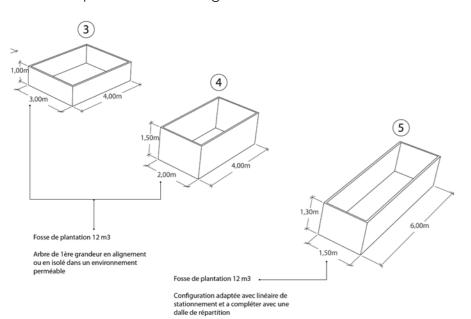
Ulmus minor

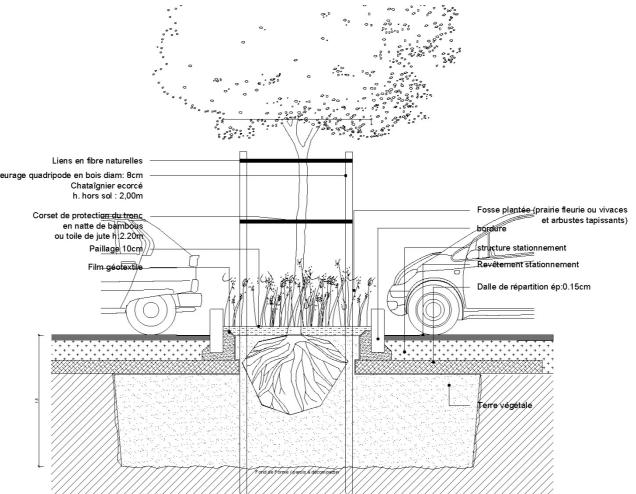
FOSSES DE PLANTATION POUR LES ARBRES DE PREMIÈRE GRANDEUR

MISE EN OEUVRE DES PLANTATIONS D'ALIGNEMENT SUR LES AXES STRUCTURANTS

Pour les arbres de première grandeur (20-25m à maturité) plantés le long des axes structurants, les fosses de plantation devront être comprises entre 10 et 12 m3. Plusieurs types de fosses pourront être mise place afin de s'adapter aux conditions de l'environnement urbain.

Ainsi, sous les espaces piétonniers, des fosses carrées seront privilégiées avec un mélange terre/pierre et auront une profondeur d'un mètre. A contrario, lors de la plantation d'arbres d'alignements entre des stationnements, les fosses de plantation seront plus allongées et s'étendront sous le stationnement. Pour garantir la protection des racines et la portance des sols, une dalle de répartition sera de rigueur.









Plantation et protection en pied d'arbre d'alignement

DALLE DE RÉPARTITION ET MÉLANGE TERRE-PIERRE POUR OPTIMISER LA PORTANCE ET LA PERMÉABILITÉ DU SOL DES ARBRES DE PREMIERE GRANDEUR



La dalle de répartition en béton armé permet, comme son nom l'indique, de répartir les charges de part et d'autre des fosses de plantation lorsque celles-ci se trouvent sous structure de trottoir, de stationnements, évitant ainsi un tassement entre la structure reposant sur le mélange terre/pierre des fosses et la structure reposant sur la couche de forme.

Les dalles de répartition seront utilisées lorsque la pression automobile sera trop importante, notamment au droit des stationnements. Elles seront également prescrites au droit des accès pompiers afin de supporter le passage ponctuel des camions citernes.

LE MÉLANGE TERRE/PIERRE

Pour les plantations d'arbres sur les espaces publics piétonniers, un mélange terre-pierre est à privilégier car il permettra de résister aux compactages tout en offrant un milieu propice aux développements racinaires.

La composition d'un mélange terre:

- Cailloux anguleux concassés, calibre 40 /90 ou de pouzzolane 50 / 100,
- 2 / 3 de volume terre pierres pour 1 / 3 de terre végétale.

Les grilles d'arbres avec des rainures seront disposées perpendiculairement aux cheminements piétonniers afin de pas constituer de gène à la circulation des personnes à mobilité réduite, des poussettes. Les grilles d'arbres seront privilégiées au sein du centre-ville et des quartiers commerçants.



LES SYSTÈMES DES TUTEURAGES DES ARBRES SUR LES AXES STRUCTURANTS

Chaque arbre d'alignement sur les axes structurants sera pourvu d'un système de tuteurage bipode ou quadripode qui assura le bon maintien de l'arbre pendant ses premières années. Les tuteurs permettront également la protection du tronc contre la pression automobile. Les dispositifs de tuteurage seront composés de tuteurs en bois de 3 m (dont 1 m fixé dans le sol) et d'un diamètre de 8 à 10 cm.

Les arbres d'une force inférieure ou en cépée pourront faire l'objet d'un système d'ancrage de mottes, notamment sur les parvis et places.

La plantation d'arbres en motte grillagée sera préconisée. Une attention toute particulière devra être porté sur la protection du collet lors de plantation : zone d'interface en la partie aérienne et la partie racinaire.

Les tuteurs devront être en châtaignier écorcé, en robinier de 8/10 cm (bois imputrescible naturellement). Ils seront enfoncés à une profondeur d'environ 1,00 m. Il est de convenance que le tuteur ne dépasse pas le tiers de la hauteur du végétal pour lui laisser la possibilité de bouger lors d'événements venteux. Il est nécessaire d'ancrer les tuteurs avant d'installer l'arbre afin de pas abîmer le système racinaire. Le lien entre l'arbre au tuteur est en caoutchouc ou en toile de jute ; il doit laisser une légère flexibilité à la tige et être retiré dès que l'arbre s'est ancré dans le sol, après deux à trois ans après la plantation.

DISTANCE AVEC LES RÉSEAUX

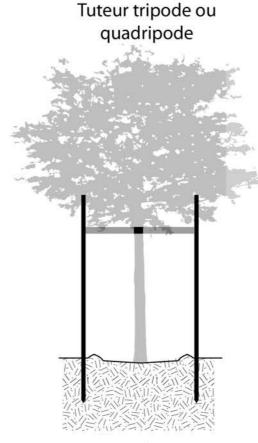
Toute implantation de réseau doit être à située moins de 2 m de distance des arbres ne peut être réalisée sans protection particulière. De même, aucun passage de réseau et ne peut être effectué dans la terre végétale ou la fosse de plantation, ni sous celle d'un arbre existant.

Dans le cas de réseaux aériens, il convient de conserver une zone de ramification des branches de la metre de câté où les arbres sont longés par un câble ou un potegu support de câble. L'emprise de

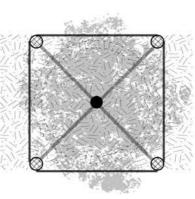
1 m du côté où les arbres sont longés par un câble ou un poteau support de câble. L'emprise de dégagement entre le câble et la végétation doit être au minimum de 2 m pour les réseaux BT et de 3 m pour les réseaux HTA.











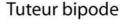
Emplacement

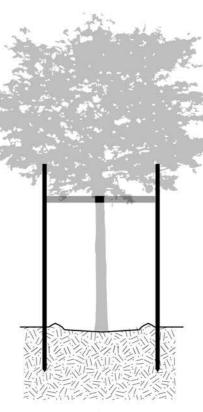
Arbres tiges, emplacement avec sol profond et stable. Espace suffisant.

Mise en œuvre

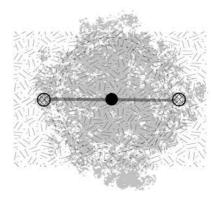
Tuteurs disposés régulièrement hautour de la motte reliés par une lambourde.

Risque de frottement avec la planchette de maintien les tuteurs.





Grandeur 1-2



Emplacement

Pour petit arbres tiges en racines nues avec sol profond et stable. Espace réduit, place étroite.

Mise en œuvre

Deux tuteurs verticaux bien enfoncées dans le sol.

Limite

Risque de frottement avec la planchette de maintien des tuteurs

AMÉNAGEMENT DE PIEDS D'ARBRES DES AXES STRUCTURANTS

Dans le cadre de l'extension de la trame végétale au sein de la ville d'Argenteuil, les pieds des arbres d'alignement pourront faire l'objet de plantation afin d'amplifier la présence du végétal et de la nature en ville. La plantation en pieds d'arbres contribue à l'écriture urbaine de l'espace public. Cette démarche participe également au bien être en ville en apportant une grande diversité de textures, de couleurs et d'ambiances (forme, hauteur, feuillage, floraison, fruits). Ces plantations permettent aussi de renouer avec les temporalité des saisons.

La mise en place de grilles d'arbres peut également participer à la qualité d'un lieu en mettant en valeur à la fois l'arbre et l'espace traversé. Les grilles d'arbres seront mises en place sur les axes structurants de centre-ville notamment sur l'avenue Gabriel Péri qui très soumise à la pression automobile et au piétinement.

Le choix des vivaces en pieds d'arbres sera déterminant pour la pérennité des aménagements. Les plantes sélectionnées (Artemisia schmidtiana nana, Carex testacea et le Geranium sanguineum, la Santolina rosmarinifolia, Helichrysum italicum, Salvia officinalis) sont des plantes résistantes et à fort pouvoir couvrant. Elles sont adaptées à la concurrence exercée par les arbres. Elles ne devront pas gêner la visibilité ni la circulation des piétons.





ENJEUX DU TRAITEMENT DES PIEDS D'ARBRE

Revêtement	Grille	Pavage	Stabilisé	Pelouse / prairie fleurie	Arbustes et couvre-sols	Mulch
Composition	Fonte, acier, galvanisé, bois, béton	Pavé en pierre naturelle, béton, béton poreux, dalles ajourées	Sable, limon, argile et calcaire, liant ciment ou chaux	Mélange de prairie fleurie et/ou graminées agrostide, fétuque, pâturin et espèces endogènes	Vivaces et arbustes	Ecorces, BRF, copeaux, sable, gravier, pouzzolane
Mise en œuvre	Support à prévoir pour la grille (bordures, cadre en acier)	Pose sur sol stable (fond de forme compacté)	Mélange d'agrégats et de liants, laisser un espace non compacté autour du tronc	Préparation du sol sur 30cm de profondeur	Préparation du sol sur 50 cm, respecter les période de plantations	Mise en œuvre facile, prévoir au minimum 10cm d'épaisseur et une bordure
Entretien	Accumulation de déchets en surface (combler l'espace libre sous la grille)	Nettoyage assez facile, possibilité de laisser se développer les adventices et flore endogène	Nettoyage manuel	Demande un entretien le premier mois de la plantation, arrosage	Taille et arrosage sont nécessaires	Dispersion des matériaux, compléments de matériau à effectuer
Avantages	Perméabilité, maintien les caractéristiques du sol, résistance au trafic, longévité	Perméabilité assurée par les joints, trafic léger possible	Coût faible et facilité de mise en œuvre, aspect naturel	Perméabilité et favorise la biodiversité	Perméabilité, favorise la biodiversité, obstacles, esthétique	Aspect esthétique, bonne perméabilité, moins d'évapotranspiration
Inconvénients	Coût, piégeage des déchets	Les pavés peuvent se désolidariser, léger tassement du sol	Faible perméabilité, érosion possible	Compaction possible face au piétinement	Non circulable	Non circulable
Aspect						

POUR LES NOUES ET LES MASSIFS DE VIVACES



Phalaris arundinacea Baldingère faux-roseau



Deschampsia cespitosa Canche cespiteuse



Euphorbe des marais



Molinia caerulea Molinie bleue



Lythrum salicaria Lythrum anceps

COMPOSITION DES PALETTES VÉGÉTALES DES MASSIFS PLANTÉS AU DROIT DES CARREFOURS STRUCTURANTS

La palette arbustive et herbacée (vivaces et annuelles) sera établie en fonction de leur intérêt tout au long des saisons du fait de leur feuillage (couleurs automnale), leur floraison de longue durée (avec un étalement tout au long de l'année), ainsi que leurs écorces décoratives durant les mois d'hiver.

Les haies de feuillus seront composées de caducs et de persistants ; elles devront se relier naturellement aux boisements existants et aux espaces publics. Dans le cas de la réalisation d'un massif arbustif, une composition de 2/3 d'arbustes persistants et un tiers de caducs sera préconisée.

Les haies et les noues formeront la structure fondamentale du projet paysager de la ville d'Argenteuil et assureront une bonne connexion avec le grand paysage et l'ensemble des quartiers.

Pour garantir la reprise optimale de la végétation et un effet visuel remarquable, les sujets utilisés devront suivre plusieurs principes:

- Multiplier les essences végétales avec un bon équilibre caduc/persistant
- Associer des végétaux aux teintes variées et diversifier les types de feuillages graciles, rigides, transparents...
- Multiplier les espèces, ce qui participera à la diminution des risques de prolifération des maladies
- Privilégier des densités de plantation importantes pour les massifs de vivaces en intégrant les bulbeuses, les géophytes (plantes à tubercules).

POUR LES MASSIFS ARBUSTIFS



Carpinus betulus Charme commun

Phragmites australis

Roseau commun



Euphorbia palustris



Perovskia atriplicifolia Sauge de Russie



Corylus avelana



Salix integra Saule crevette



Deutzia sp.



Salix rosmarinifolia Saule à feuiles de romarin





Syringa vulgaris Lilas commun



Miscanthus sinensis Zebrinus Roseau de Chine



Ribes rubrum Groseiller à fleur



miscanthus sinensis Roseau de chine



Taxus baccata If commun

Photinia x fraserii Photinia de Fraser

Cahier 2 - Axes Structurants

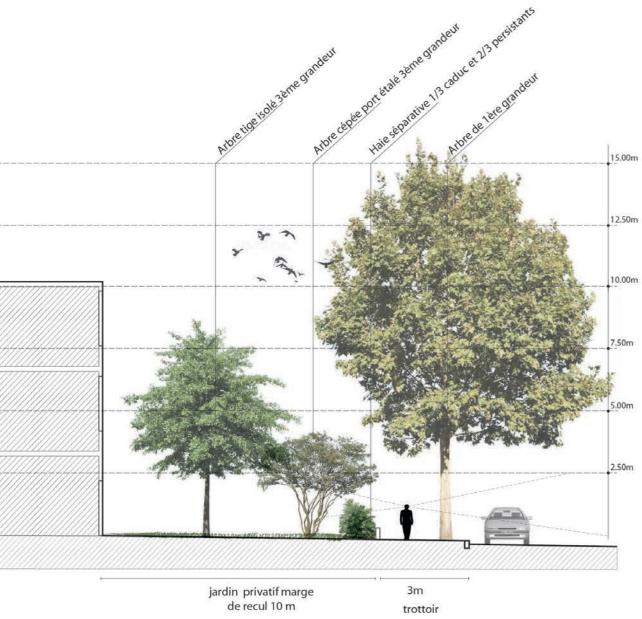
3. SEUILS

Malgré leur qualité d'entrée de ville et d'axes structurants, les gabarits de ces voies ne sont pas toujours dimensionés pour leur fréquentation. Les axes ouverts sur l'extérieur sont bordés de tissus urbain hétéroclites, qui, par l'alignement des constructions et les limites de propriétés, présentent de nombreux points d'étranglements.

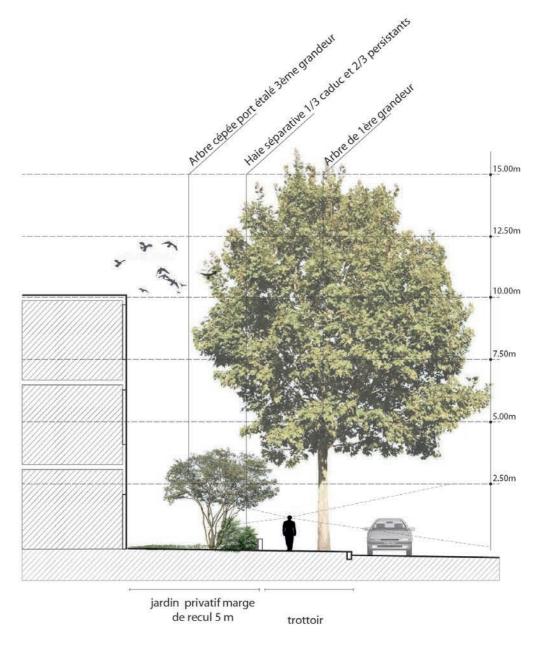
L'enjeu de ce chapitre est de proposer des outils pour clarifier les limites entre espace public et espace privé.

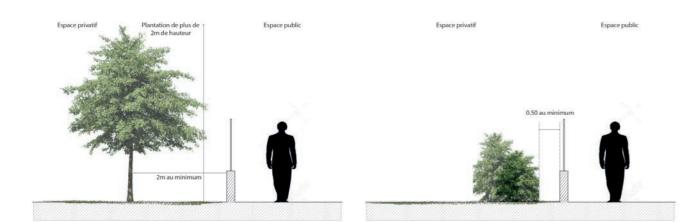
3.1 LIMITES PUBLIC-PRIVÉ

LES PLANTATIONS DES REZ-DE-JARDIN VIENNENT QUALIFIER LES ESPACES PUBLICS



Lorsque l'espace public est trop contraint et lorsqu'une opération urbaine est en cours de conception, une attention toute particulière devra être portée sur le rez-de-jardin. Dans l'hypothèse de jardins plantés d'arbres tige à grand développement, il sera préférable de d'avoir un recul minimum compris entre 7 et 10 mètres par rapport à la limite de la parcelle. Dans le cas de jardins plus petits la plantation de haies et de petits arbres en cépée sera privilégiée le recul sera compris entre 5 à 7 mètres.





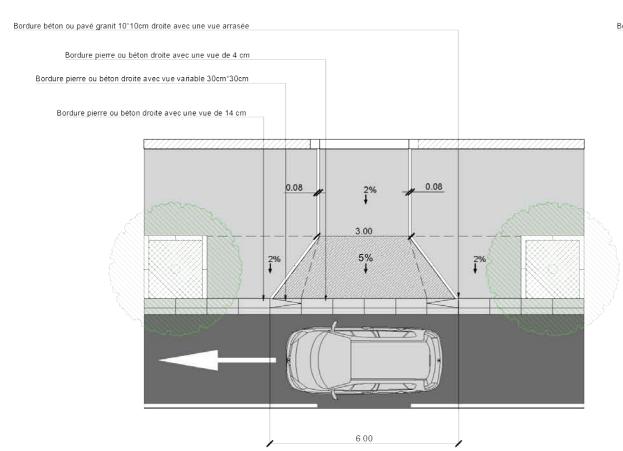
LES RÈGLES DE PLANTATION AU DROIT DES LIMITES DE PROPRIÉTÉS

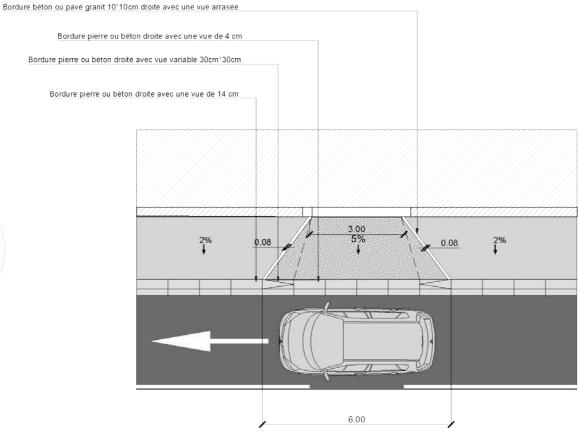
- Bannir les palissades et les aménagements disgracieux le long des espaces publics
- Amplifier la trame végétale et étager la strate arborée
- Préserver l'intimité des logements en rez-dejardin
- Limiter l'effet corridor induit par les ouvrages de clôture : mur, grille...

3.2 ENTRÉES CHARRETIÈRES

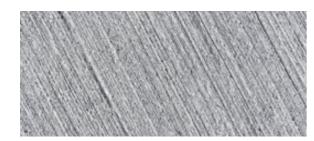
L'entrée charretière est le lien entre la voie publique et un terrain privé adjacent, aménagé pour permettre le passage des véhicules. Il y a fréquemment confusion entre ce terme et le « bateau de porte », lequel réfère à une dépression sur la longueur du trottoir pour permettre le passage d'une voiture. Or, il s'agit d'une des façons d'aménager une entrée charretière, et un bateau de porte peut permettre le passage d'une voie publique à une autre (ex : d'une rue à une ruelle)

La localisation d'une entrée charretière pourra être imposée pour préserver l'intérêt du domaine public (regroupement des entrées, accès piéton et boîte à lettres à côté du garage en l'absence de trottoir PMR*, ...). Par ailleurs, si l'entrée charretière est à proximité d'une intersection, quelle que soit la nature des voies, cette entrée devra être positionnée à 5 m minimum de l'intersection.





 Section courante: bordure voirie en béton, lignage arasé en bordure béton, entrées charretières en béton balayé et trottoir en enrobé noir





 Section de centre-ville: Bordure en granit, ligne de pavés granit 10*10cm arasée, entrées charretière en béton balayé, trottoir en dalles granit





